

**Règlement no 300-1.2 modification à la
tarification des services de la Sureté du Québec,
de Cauca, du 911 et du Schéma du risque pour
l'exercice financier 2025**

Attendu que conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, article 244.1 une municipalité locale peut, par règlement, imposer toute taxe ou tarif pour financer les services qu'elle offre ainsi que les modalités et intérêts des versements ;

Attendu que nous avons divisés les frais pour les services de la Sureté du Québec à un taux fixe sur toutes les propriétés au lieu de diviser ces frais selon le taux d'évaluation foncière ;

Attendu que nous avons facturé 18.75 \$ pour le schéma du risque alors que nous aurions dû facturer ce service au taux fixe de 7.01 \$ par propriété ;

Attendu que nous avons facturé les services de Cauca et 911 au taux de 9.15 \$ alors que nous aurions dû facturer ces services au taux de 19.35 \$ par propriété ;

Attendu qu'en raison des modifications apportées aux comptes de taxe, nous devons modifier les dates de paiement des taxes ;

En conséquence,

Il est proposé par Yvan Courchesne et résolu

Que le Conseil municipal décrète ce qui suit :

TAUX SÛRETÉ DU QUÉBEC

La taxe concernant les services de la Sûreté du Québec soit fixée à 0.0553 \$/100\$ basé sur la valeur foncière de la propriété ;

CAUCA et 911

La taxe concernant les services 911 et Cauca sont fixées à 19.35 \$ par propriété ;

SCHÉMA DU RISQUE

La taxe concernant le schéma du risque est fixée à 7.01 \$ par propriété ;

MODALITÉS DE PAIEMENT

En raison des modifications apportées aux comptes de taxes, les dates de paiement des taxes ont été reporté de la manière suivante :

(1) n'excède pas 300 \$: un seul versement payable le 14 avril 2025;

(2) est supérieur à 300 \$: soit :

(i) un seul versement payable le 14 avril 2025

ou

(ii) trois versements égaux payables aux dates suivantes :

- 14 avril 2025
- 14 juillet 2025
- 14 octobre 2025

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Mme Sylvie Laval
Mairesse

M. Dominic Alexandre
Directeur général et greffier-trésorier

Adopté